



Mulhouse, le 13 avril 2021

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Objet : profilage des postes GS, CP, et CE1 dédoublés

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors d'une audience intersyndicale le 26 juin 2017, les organisations syndicales signataires du présent courrier avaient fait savoir leur opposition à un recrutement sur entretien pour les classes de CP dédoublés.

Votre prédécesseure avait néanmoins fait le choix de passer l'ensemble des postes dédoublés en éducation prioritaire en postes à exigences particulières.

Ainsi, un certain nombre de nos collègues titulaires qui exerçaient dans les écoles concernées avaient dû passer devant une commission pour pouvoir y rester. Mais conformément aux engagements qui avaient été pris, et respectés jusqu'à présent, la quasi-totalité des candidats « internes » avaient été validés.

Cette année, à l'occasion des dédoublements des grandes sections annoncés officiellement lors du dernier CTSD, nous avons constaté une dérive inquiétante. En effet, un nombre important de candidatures internes ont été rejetées. Les commissions ont émis des avis défavorables dont les justifications, parfois laconiques, ont suscité beaucoup d'incompréhension.

Nous nous opposons à la logique qui consiste demander à des enseignant·e·s de justifier, dans le cadre d'un entretien avec leur hiérarchie, de leurs compétences à exercer des missions qu'ils et elles assument déjà, et envisager une mutation s'ils n'étaient pas retenus.

Les professeur·e·s des écoles sont des personnels qualifiés, concepteurs et conceptrices de leur enseignement, habitué·e·s à travailler entre pairs dans leur école. En leur demandant encore une fois de faire leurs preuves, l'administration nie leur polyvalence et leur professionnalité.

La confiance envers les équipes pédagogiques, enseignant·e·s dont les directeurs et directrices d'école, doit s'appliquer à leur capacité à choisir les organisations et à mettre en œuvre les enseignements dans le respect cadre du décret de 1989 sur la direction d'école.

Nous réaffirmons notre attachement aux règles du mouvement qui garantissent l'Égalité de traitement des enseignant·e·s.

Ainsi, nous vous demandons d'étudier avec bienveillance les recours émis par les personnels des écoles où les dédoublements seront implantés à la rentrée 2021 et qui ont eu un avis défavorable et, à terme, de sortir les postes dédoublés de la liste des postes spécifiques.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

L'intersyndicale :

- Ghislaine UMHAUER pour le SNUipp-FSU 68
- Chloé MULLER pour le SGEN-CFDT Alsace
- André GEHENN pour Se UNSA 68
- Pierre KEHRLI pour SNUDI FO 68